



HAL
open science

Enclosures des terres et appropriation des ressources génétiques. Les raisons d'une comparaison

Annie Antoine

► **To cite this version:**

Annie Antoine. Enclosures des terres et appropriation des ressources génétiques. Les raisons d'une comparaison. Franck-Dominique Vivien. Biodiversité et appropriation : les droits de propriété en question, Elsevier, pp.11-38, 2002, 2-84299-384-5. halshs-04613228

HAL Id: halshs-04613228

<https://shs.hal.science/halshs-04613228v1>

Submitted on 15 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

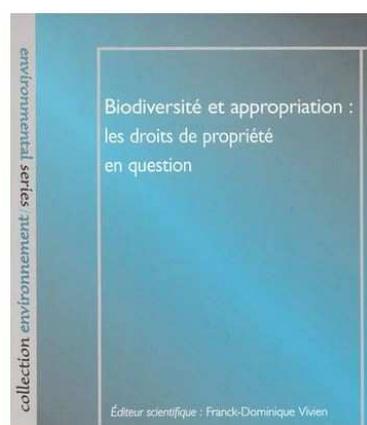


Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Enclosures des terres et Appropriation des ressources génétiques

Les raisons d'une comparaison

Annie ANTOINE
Professeur d'histoire moderne
CRHISCO-Université Rennes 2



Texte soumis à l'éditeur

Pour citer ce texte : « Enclosure des terres et appropriation génétique. Les raisons d'une comparaison », dans : *Biodiversité et appropriation : les droits de propriété en question*, Franck-Dominique Vivien dir., Paris, Elsevier, 2002, p. 11-38

Mettre en relation les débats actuels sur la diminution de la biodiversité et le mouvement de l'appropriation du sol qui a eu lieu en Angleterre avec les enclosures, voici, pour un historien, une problématique pour le moins déroutante. Commençons donc par tenter de la préciser. Il est clair que les enclosures n'interviennent ici qu'à titre de comparaison, que le phénomène important et sur lequel il est important de réfléchir c'est celui de l'appropriation et du contrôle des réserves génétiques de la planète. Tandis que l'exploitation des ressources génétiques devient de plus en plus rentable et apparaît de plus en plus nécessaire, les nations les plus développées, qui ont depuis longtemps exploré toutes les potentialités de leur territoire, tentent de se rendre propriétaires de gènes encore inconnus qu'elles vont traquer dans les régions tropicales de l'hémisphère sud ; ceux-ci, recombinaison et manipulés, constituent les matières premières de l'industrie pharmaceutique. La comparaison entre l'appropriation génétique et l'appropriation du sol constitue un des éléments de l'argumentation que présente Jeremy Rifkin (RIFKIN, 1998) : selon lui, le mouvement d'appropriation du vivant qui s'est affirmé en Angleterre au moment des enclosures culmine actuellement avec l'appropriation des gènes et le développement des biotechnologies. L'une des idées développée dans cet ouvrage est que la biodiversité constitue le dernier grand écosystème de la planète et que celui-ci est en train de cesser d'être un patrimoine commun pour faire l'objet d'une appropriation privée, ce processus reproduisant ce qui

s'est passé pour la terre en Angleterre entre le ^{xvi}^e et le ^{xviii}^e siècle avec le mouvement des enclosures.

Afin de mettre ce raisonnement à l'épreuve et de s'interroger sur la pertinence de la comparaison, il semble nécessaire de procéder en trois temps : 1- se demander d'abord quels sont les arguments qui autorisent cette comparaison, en analyser donc le contenu explicite et aussi implicite ; 2- revenir, à la lumière des travaux récents des historiens, sur ce qu'a été le processus des enclosures (s'agit-il vraiment d'une privatisation de même nature que celle qui s'applique actuellement aux ressources génétiques ?) ; 3- analyser la situation avant les enclosures afin de voir s'il est vraiment possible d'affirmer, comme le fait Jeremy Rifkin, que « les paysans réunissaient leurs lopins de terre respectifs en champs ouverts qu'ils cultivaient ensemble » et que, la terre ayant été appropriée, « désormais, il n'était plus question d'attendre de son voisin qu'il vous aide à labourer votre champ, ni de faire paître ses animaux de trait dans les pâtis communs » (RIFKIN, 1998, p. 66 et 67).

Le lien entre ces trois questions se fait autour des notions de propriété et d'usage, de collectif et de privé. Historiquement parlant, la conception de ces notions est différente dans les sociétés anciennes (médiévales ou modernes) et dans les sociétés contemporaines. Ces dernières fonctionnent avec le principe de l'usage et de la propriété non partagés (même une copropriété implique un usage strictement individuel) à l'inverse des sociétés anciennes qui reposent sur une propriété partagée (dans le cadre de la seigneurie, on ne possède pas la terre, on la « tient » et on dispose d'une quantité variable de droits sur cette terre) et des espaces d'utilisation collective. Mais propriété partagée et utilisation collective ne signifient pas gestion harmonieuse d'un patrimoine commun pour le plus grand bien de tous et de chacun. On est loin des utopies égalitaires et collectivistes qui se sont développées au ^{xix}^e siècle. Économiquement – écologiquement – le système ancien, celui d'avant les enclosures, correspond à une utilisation semi-extensive du sol (ceci est à mettre en liaison avec la relative faiblesse de la charge démographique) et à un niveau technique ne permettant ni de grandes avancées ni de grandes catastrophes.

Enclosure des terres et privatisation des ressources génétiques. Pertinence de l'analogie ?

• *Éléments objectifs de comparaison*

Évoquer « l'enclosure et la privatisation des communaux génétiques de notre planète » (RIFKIN, 1998, p. 68) élaborés à partir de ces gènes consiste à établir une analogie entre l'appropriation des ressources du vivant – les gènes – et l'appropriation de la terre (l'enclosure). La comparaison repose sur les éléments objectifs suivants :

1- La notion d'appropriation : dans le processus des enclosures, des terres qui étaient auparavant utilisées de manière collective deviennent des terres d'appropriation et surtout d'utilisation privée ; dans celui de l'appropriation du vivant, des gènes qui étaient jusqu'alors inutilisés, et souvent inconnus, deviennent la propriété de quelques grandes firmes qui les exploitent à leur profit.

2- La notion d'usage : dans le cas des terres, on passe de l'usage collectif à l'usage individuel ; dans celui des gènes, on passe à l'usage individuel d'un bien que l'on suppose avoir été susceptible précédemment d'un usage collectif. Dans les deux cas, on passe d'un usage potentiellement accordé à tous à un usage restreint à quelques puissants (grands propriétaires fonciers, grandes firmes).

3- Les notions de fermeture et d'exclusion que symbolise la construction des haies dans le phénomène des enclosures : la haie interdit l'accès à ce qui fut terres d'utilisation collective de même que le brevet interdit l'accès à ce qui n'était pas antérieurement approprié.

4- Le pouvoir d'utiliser s'accompagne dans les deux cas de celui d'aliéner et de transformer.

5- L'aspect financier : on passe d'un accès (théoriquement) libre – accès aux communaux, libre disposition des ressources génétiques – à un accès payant (location de la terre, achat des produits élaborés à partir de ces gènes et commercialisés par les firmes).

Tels sont les éléments sur lesquels s'appuie la comparaison entre enclosure des terres et privatisation des ressources génétiques.

• **Contenus spécifiques de la notion d'« enclosure de la biodiversité »**

Il faut signaler cependant que, dans cette comparaison, toutes choses ne sont pas égales. Si la terre privatisée au moment des enclosures faisait effectivement auparavant l'objet d'une utilisation collective, dans le cas de l'appropriation génétique, la libre (et collective) disposition antérieure est une fiction puisqu'il s'agit le plus souvent de gènes qui n'avaient pas été identifiés et de sociétés dont le niveau technologique ne permettait pas les manipulations génétiques. Une autre différence très importante entre l'enclosure des terres qui a eu lieu en Angleterre à l'époque moderne et l'appropriation génétique qui se déroule actuellement tient à la différence d'échelle qui existe entre les deux phénomènes : alors que les enclosures n'ont concerné qu'une partie des terres d'un seul pays (même si l'on peut identifier, en France par exemple, des phénomènes similaires), l'appropriation des gènes se fait dans un contexte planétaire. Ceci s'inscrit évidemment dans le processus de mondialisation qui a caractérisé le xx^e siècle : « l'enclosure des terres a été rapidement suivie par une enclosure d'une partie des océans, de l'espace aérien et, plus récemment, du spectre hertzien » (RIFKIN, 1998, p. 68). Elle rejoint de ce fait le pillage du Sud (en témoigne l'histoire de la pervenche rose de Madagascar que ses caractéristiques génétiques rendent utile pour l'élaboration de traitements contre le cancer) : la biodiversité se situe du côté des pauvres (comme l'usage des communaux) ; son appropriation se fait par les riches. Ce qui, dans les enclosures, se passe à l'échelle locale – les terres communes utilisées par les pauvres sont récupérées par des riches – se passe ici à l'échelle mondiale. Ceci reprend la problématique ancienne de l'échange inégal qui a été développée au cours des dernières décennies pour les matières premières et l'énergie. La question est de savoir si elle se pose dans les mêmes termes pour la diversité génétique et pour ces biens de consommation.

• **Contenus subjectifs de la comparaison**

Dans les deux discours – problématique de l'échange inégal et enclosure génétique – il y a une bonne part de subjectivité. Celle-ci prend d'abord la forme de la réprobation morale qu'il y a à s'approprier le vivant et à en faire le commerce (trafiquer – dans les deux sens du terme – les gènes, breveter la vie...), d'autant que ces réserves sont chez « les pauvres » – les pays du Sud – et que l'exploitation en est faite par « les riches », entendons ainsi les pays les plus développés de l'hémisphère nord. Il y a aussi l'idée que « la dernière frontière » a été atteinte : « ce sont nos communaux les plus intimes qui sont en train d'être accaparés et réduits au rang de simples propriétés privées soumises à la loi de l'offre et de la demande sur le marché mondial. Le résultat génétique de millions d'années d'évolution est en passe d'être transformé en propriété intellectuelle privée... » (RIFKIN, 1998, p. 68). Les ressources génétiques apparaissent comme le dernier élément d'un potentiel naturel qui n'a pas été encore entièrement privatisé. On retrouve derrière cette analyse à la fois les craintes – celle de la perte de la biodiversité – et aussi un certain idéalisme de la fin du xx^e siècle, l'idée que ce qui est « naturel » est un bien commun de l'humanité et qu'il est sacrilège de se l'approprier, voire de le modifier. L'appropriation individuelle, qui a souvent pour conséquence le choix du plus rentable et l'abandon du reste (fait que l'on peut parfaitement illustrer par l'évolution récente des productions alimentaires dans les pays les plus développés) apparaît à juste titre comme réductrice de la diversité. À partir de là, un raisonnement antithétique permet d'affirmer que l'usage collectif est au contraire source de foisonnement et de diversité. Ce même type de raisonnement – l'usage privé est réducteur, l'usage collectif est enrichissement – peut se retrouver dans beaucoup de domaines autres que celui des ressources génétiques : la gestion de la forêt, celle des espèces animales ou végétales, l'évolution des langues régionales, celle des recettes de cuisine...

Alors ? nostalgie pour « *the world we have lost* » (ARIÈS, 1990) ou réelle menace ? Après avoir vu les différents arrière-plans de la comparaison entre privatisation des gènes et privatisation des terres, il convient de revenir, en historien, sur ce que furent les enclosures dans l'Angleterre des xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles.

Qu'est-ce que l'enclosure ?

• **Historiographie**

L'historiographie traditionnelle a fait de l'Angleterre le pays de la Révolution agricole et des enclosures une condition essentielle de cette révolution. La réalisation d'une enclosure se fait en général selon le modèle suivant : appropriation par les *landlords* d'espaces qui étaient auparavant dévolus à l'usage collectif, substitution à l'ancien openfield d'un paysage de champs enclos de haies, constitution de vastes fermes louées à des *farmers* pourvus de moyens financiers, culture de nouvelles plantes, utilisation de nouvelles techniques et de nouvelles rotations culturales... et, conséquence secondaire mais non négligeable : expulsion des petits paysans qui fournissent alors la main d'œuvre que vont exploiter les entrepreneurs de la révolution

industrielle. L'enclosure a été présentée comme le moyen du passage d'une agriculture ancienne et archaïque à une agriculture capitaliste et performante. Ceci s'insère dans une analyse globale du développement économique de l'Angleterre, telle qu'elle avait été présentée par l'économiste W. Rostow au début des années soixante (ROSTOW, 1963).

Les conséquences sociales de l'enclosure constituent un thème essentiel de cette historiographie traditionnelle. Celles-ci ont été décrites dès le XVI^e siècle par les auteurs anglais. Thomas More, dans un traité sur la meilleure forme de gouvernement (*Utopia*), observe avec horreur que les moutons qui étaient autrefois si doux ont commencé à dévorer les hommes :

« En vérité, seigneur, dis-je, vos moutons qui jusqu'ici étaient si doux et si paisibles, et qui mangeaient si peu, voici que maintenant, comme je viens de l'entendre dire, ils dévorent tellement et ils sont devenus si sauvages, qu'ils mangent et avalent les hommes eux-mêmes. Ils consomment, détruisent et dévorent des champs entiers, des maisons et même des villes. Regardez ces parties du royaume qui produisaient les laines les plus fines et les plus coûteuses, là des nobles et des gentilshommes, voire même certains abbés, qui sont pourtant indiscutablement de saints hommes, ne se contentent plus des revenus et profits que chaque année leurs ancêtres et leurs prédécesseurs tiraient de leurs terres, car ils ne se contentent plus du bien public, ils ne laissent plus de terre pour les clôtures. Ils clôturent tous les paysages, abattant les maisons, jettent à bas les villes, et ne laissent debout que les églises afin de les transformer en bergeries... ». THOMAS MORE, *L'Utopie*. Cité par J.-P. POUSSOU, 1999, p. 157.

Sur cette question, le livre le plus lu, en Angleterre et aussi dans quelques autres pays, celui qui a fondé pour longtemps le discours misérabiliste attaché aux conséquences sociales des enclosures, a été celui de John et Barbara Hammond (*The village labourer*, 1911). Les enclosures parlementaires (c'est à dire celles qui sont autorisées par une décision du Parlement, celles de la seconde moitié du XVIII^e siècle essentiellement) y sont présentées comme la cause de l'expropriation des paysans – ce qui autorisera un autre auteur quelques cinquante ans plus tard à parler de « la disparition du paysan anglais » (HABAKKUK, 1965) – et aussi de la pauvreté rurale qui sévit à cette période et se prolonge au XIX^e siècle. Pour longtemps, le discours orthodoxe à propos des enclosures parlementaires fut qu'elles étaient responsables de la majorité des problèmes sociaux de l'Angleterre à la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle.

Et pourtant la vision traditionnelle et mécaniste de la révolution agricole fournissant à la révolution industrielle la main d'œuvre dont elle avait besoin – c'est l'analyse de Marx dans *Le Capital* – est maintenant largement nuancée par les historiens qui mettent en cause la possibilité d'un transfert de main d'œuvre rapide et facile de l'agriculture vers l'industrie et qui s'interrogent surtout sur la date et les modalités de la révolution agricole anglaise, mettant en cause au passage une bonne part des certitudes que l'historiographie traditionnelle avait accumulé sur les enclosures. En ce qui concerne les progrès agricoles de la Grande Bretagne, les historiens anglais sont maintenant plus sceptiques qu'il y a une dizaine ou une vingtaine d'année sur les points suivants :

- la chronologie des progrès agricoles : rien ne se passe avant le XIX^e ? ou au contraire tout est fait dès le XVII^e siècle voire avant ?

- la chronologie des enclosures : tout se fait au XVIII^e siècle ? ou au contraire les enclosures parlementaires (après 1750) ne font que parachever une évolution largement entamée avant ?

- l'impact social des enclosures qui n'auraient finalement fait disparaître ni les paysans anglais (thèse de lord Habakkuk) ni même les petites propriétés.

• **Le processus de l'enclosure**

Le processus de l'enclosure est bien connu et ne peut se ramener à l'une ou l'autre de ses composantes seulement (l'édification de haies ou bien l'appropriation privée du sol par exemple). L'enclosure, c'est à la fois l'extinction des droits communaux, la disparition des parcelles dispersées dans les champs ouverts, la redistribution des tenures en blocs compacts, la matérialisation des limites des nouvelles parcelles par des clôtures, des haies ou des murs de pierres. Les terres ainsi encloses sont alors tenues individuellement (*in severalty*) par leur propriétaire ou leur exploitant.

Il existe trois types d'enclosures (MINGAY, 1997) :

- les enclosures parlementaires sont celles qui ont donné lieu à un Acte d'enclosure approuvé par le Parlement ; elles concernent la majeure partie des terres encloses entre 1750 et 1830 ;

- les *enclosures by agreement* : elles ont été faites d'un commun accord entre les propriétaires, pour enclore les champs, les *commons* et les terres incultes, afin de constituer des fermes compactes redistribuées entre les propriétaires. Un arbitre est nommé pour superviser l'opération. Ce type d'enclosure a été fait au XVII^e siècle et s'est poursuivi au XVIII^e ; il est moins fréquent après 1750, remplacé par les enclosures parlementaires. Les premières paroisses encloses par agrément sont dites *old enclosed*. Au XVIII^e siècle, elles se limitent à des paroisses dans lesquelles il n'y a pas beaucoup de propriétaires. Mais dans certaines régions (Hampshire and Sussex), beaucoup plus de terre furent encloses de cette manière que par les enclosures parlementaires. Dans le Sussex, cette méthode se poursuit après 1750 et encore au XIX^e siècle ;

- les *piecemeals* enclosures (pièce à pièce) : ce sont les plus difficiles à connaître car elles résultent d'un processus graduel par accords successifs entre les propriétaires. Elles portent sur de petites parcelles et non sur les *open fields* et les *commons* et concernent essentiellement des terres situées aux limites de la paroisse ou bien loin des habitats agricoles qui sont d'abord utilisées comme pâturages ou pour des récoltes spécialisées (pommes de terre, houblon, réglisse, guède, garance). Elles sont connues comme *old enclosures* au XVIII^e siècle.

Les enclosures parlementaires sont celles qui apparaissent comme les plus contraignantes : elles sont imposées par une décision du Parlement et les *landlords* y sont en position dominante ; elles ont longtemps été regardées comme l'essentiel des enclosures car elles étaient les plus faciles à étudier puisqu'il existe des actes les

définissant. Les historiens tendent actuellement à en relativiser l'importance en expliquant :

- qu'elles ont pris dans l'histoire une grande importance car elles ont particulièrement touché des régions comme les Midlands. Michael Turner (TURNER, 1980) a calculé qu'elles ont concerné au moins 50 % du sol dans le Cambridgeshire, le Huntingdonshire, le Northamptonshire et l'Oxfordshire, de 40 à 50 % dans le Bedfordshire, le Leicestershire, le Rutland, le Yorkshire. Au total, 14 comtés presque tous situés dans les Midlands ont eu plus de 30 % de leur espace concerné ; cela représente 52 % des enclosures parlementaires de l'Angleterre ;

- qu'elles n'ont globalement pas porté sur des superficies très importantes. En effet, si l'on excepte les Midlands, la majeure partie du pays était enclose au XVIII^e siècle et, au moment des enclosures parlementaires, certains comtés n'avaient plus aucune terre à enclore. Pour Michael Turner, elles n'auraient finalement concerné que 21 % de la superficie de l'Angleterre (TURNER, 1980), pour John Chapman (CHAPMAN, 1987) 24 % de la superficie totale du pays (sondage au dixième réalisé pour l'Angleterre et le Pays de Galles). Pour sa part, J. Ross Wordie (WORDIE 1983 et 1984), étudiant les enclosures non parlementaires des XVI^e et XVII^e siècles qui auraient concerné au moins 75 % de l'Angleterre, propose, pour ce seul type d'enclosures, des chiffres encore plus bas. Selon lui, moins de 20 % du sol auraient été enclos après 1760 dans le cadre de la procédure parlementaire. Tout ceci amène à réviser fortement à la baisse l'impact des enclosures parlementaires, celles dont on peu réellement penser qu'elles ont été imposées aux paysans par les landlords : ce n'est au plus que le quart de la terre occupée par les exploitations agricoles qui a été enclose de cette manière.

Les enclosures parlementaires, celles qui se déroulent essentiellement dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, ne sont donc qu'une petite part de l'ensemble. Toujours selon J. R. Wordie, 45 % du sol de l'Angleterre étaient enclos vers 1500. Le pourcentage passe à 47 % vers 1600, 71 % en 1700 et plus de 95 % en 1914. Ces chiffres montrent que les *piecemeal* enclosures, celles qui ont été faites petit à petit et par petits morceaux, ont été très importantes et que de grandes parties du pays étaient encloses quand commencèrent les enclosures parlementaires vers 1760.

Ceci amène à nuancer deux des affirmations de l'historiographie traditionnelle : la chronologie du phénomène et l'aspect imposé et contraignant de l'enclosure. C'est maintenant le XVII^e qui est considéré comme l'époque des enclosures les plus rapides : 2 % pour le XVI^e, 24 % pour le XVII^e, 13 % pour le XVIII^e et 11 % pour le XIX^e. Les variations locales de cette chronologie sont importantes. D'autre part, les « vieilles enclosures » se sont faites, beaucoup plus que les enclosures parlementaires, par accord des propriétaires (conditions pour qu'elles se réalisent). Ceci ne signifie pas que les *commoners* sans terre étaient d'accord mais montre au moins une large adhésion des propriétaires, gros et petits, au mouvement.

• Les conséquences de l'enclosure

L'enclosure entraîne une triple évolution : celle du paysage, celle de la manière de tenir la terre, celle des pratiques culturelles.

Le passage d'un paysage de champs ouverts à un paysage bocager constitue la conséquence la plus immédiatement visible de l'enclosure. Avant l'enclosure, coexistent des *common fields* et des *commons*. Les uns et les autres sont des espaces ouverts ; les *common fields* sont la propriété individuelle mais non close de multiples petits propriétaires qui sont obligés de s'entendre pour pratiquer en même temps les mêmes rotations culturales ; les *commons* sont au contraire des espaces d'utilisation collective, le lieu où les *commoners* font paître quelques animaux et ramassent de la litière. Après l'enclosure, on observe de grands champs enclos qui sont possédés et utilisés de manière individuelle. Ceci ressemble à un paysage bocager traditionnel, à la différence près que le parcellaire est fait de mailles beaucoup plus larges. L'enclosure s'accompagne aussi d'une évolution de la manière de tenir la terre : toutes les formes d'usage collectif – qu'il s'agisse de l'utilisation des *commons* ou des pratiques collectives qui concernent les *commons fields* – disparaissent. La terre a dès lors un propriétaire exclusif, celui-ci la loue à un *farmer* qui en a l'usage exclusif.

Mais la raison d'être de l'enclosure est de permettre une modification des pratiques agraires. Il s'agit de pouvoir mettre en place de nouvelles rotations culturales et notamment le fameux *four course system* du Norfolk, la succession des quatre plantes emblématiques de la révolution agricole anglaise : du trèfle, une céréale d'hiver, des navets, une céréale de printemps. Pour ce faire, toutes les parcelles d'une exploitation doivent être débarrassées de tout usage collectif (obligation de suivre un assolement imposé pour l'ensemble d'un finage, respect d'un temps de vaine pâture après la récolte) et doivent pouvoir être cultivées indépendamment les unes des autres. L'enclosure a donné au propriétaire la possibilité d'offrir à un *farmer* une exploitation d'un seul tenant faite de vastes parcelles libérées des usages collectifs. L'enclosure donne donc la liberté de culture au propriétaire ou à l'exploitant. Ceci suffit, selon les historiens anglais (BECKETT, 1990, MINGAY, 1997), à convaincre l'exploitant de payer un loyer plus élevé pour la terre. Point n'est besoin d'évoquer une augmentation de la productivité ou même de la production qui n'intervient qu'en second lieu dans le meilleur des cas. Certains historiens affirment même que la terre n'était pas mieux cultivée après qu'avant les enclosures et que l'augmentation globale de la production agricole (nécessaire pour répondre à la croissance démographique) s'explique par la mise en culture de terres auparavant incultes plus que par l'augmentation de productivité des terres anciennement cultivées.

Si l'enclosure donne la liberté au propriétaire maintenant exclusif de la terre, il ne faut pas en oublier les conséquences sociales : l'enclosure est, pour les pauvres, synonyme de spoliation. Une multitude de micro-propriétaires, de petits exploitants, de *commoners* sans terre sont expulsés des zones encloses. Dans certaines régions comme les Lowlands ou le nord de l'Écosse, cette expropriation prend des formes violentes, ce sont les *clearances* (évictions) qui s'accompagnent à la fin du XVIII^e siècle et pendant tout le XIX^e siècle du départ des plus pauvres vers les colonies. C'est évidemment sur ce dernier aspect de l'enclosure, le plus dramatique puisqu'il s'agit de l'aspect social du phénomène, que s'appuie implicitement la comparaison entre l'appropriation des terres et celle des ressources génétiques.

Avant les enclosures

On voit aisément ce qui, dans l'analyse précédente, peut raisonnablement fonder une comparaison entre l'enclosure de la terre et l'appropriation génétique : l'enclosure devient synonyme d'espace fermé, privé, interdit ; par voie de conséquence, et en appliquant un raisonnement antithétique, la situation antérieure à l'enclosure devient synonyme d'espace ouvert, collectif, partagé. C'est maintenant cette situation antérieure à l'enclosure que nous allons explorer, celle qui est présentée par Jeremy Rifkin comme l'époque d'une vie fruste et rude, éclairée par l'entraide et les pratiques collectives. Peut-être le regard de l'historien sera-t-il un peu plus nuancé sur cette question...

• *Ce n'est pas...*

Il est d'abord nécessaire de balayer trois mythes :

1- celui de la culture en commun. Certes, il existe des associations de cultivateurs pour louer une métairie dans le sud-ouest de la France au XVIII^e siècle, quelques *frarèches* (exploitations tenues conjointement par plusieurs familles souvent apparentées) dans le centre de la France pendant toute l'époque moderne, des *joint-tenancies* dans les Highlands avant les enclosures... mais le phénomène est limité). Quant au prêt de matériel, il n'existe qu'à la marge, dans le cadre de relations de bon voisinage, et ne peut être érigé en élément caractéristique des rapports sociaux dans le monde rural ; l'achat de matériel en commun n'existe pas (il n'y a pas de GAEC et de CUMA dans la France ou l'Angleterre d'avant 1800). Dans la France de l'Ouest, le métayer (gros exploitant), qui laboure la terre du closier (petit exploitant) car lui seul possède la charrue et surtout les bêtes qui sont nécessaires pour la tracter, le fait contre un salaire ou paie en journées de travail ; le *cottar* (petit exploitant) qui, en Écosse, travaille pour son propriétaire le fait car c'est écrit dans son bail.

2- celui de l'entraide et les veillées festives. Ceci se rattache à un mythe du bon vieux temps dans lequel nous mettons ce qui nous semble manquer aux périodes contemporaines.

3- celui du collectivisme agraire : on fait la moisson au même moment (ceci est la conséquence de la contrainte des soles : pour une gestion optimale de l'espace, il est impossible que chacun cultive ce qu'il veut quand il veut sur la parcelle qui lui appartient) mais on ne la fait pas ensemble. Les paysans ne mettent pas en commun leur parcelles pour en faire l'exploitation (RIFKIN, 1998, p. 66 : « Les paysans réunissaient leurs lopins de terre respectifs en champs ouverts qu'ils cultivaient ensemble ») : chacun cultive sa parcelle mais doit se conformer à une organisation générale du finage qui en permet l'exploitation dans des conditions de morcellement extrême des exploitations.

• *C'est une autre acception du rapport à la terre*

Jusqu'à la fin de l'époque moderne, la délimitation du public et du privé ne se fait pas dans les mêmes termes que dans le cadre de la définition contemporaine de la propriété. Le principe fondamental est celui de la propriété et de la jouissance partagée. Avant les enclosures en Angleterre, ou avant le partage des communaux et la fin des

pratiques collectives d'agriculture en France, la propriété et la jouissance de la terre sont susceptibles d'une triple analyse : juridique, économique, sociale.

a- Un système juridique

En France comme en Angleterre, la terre est tenue dans le cadre de la seigneurie et le principe est celui de la propriété partagée (propriété utile/propriété éminente). La question du sol ne se réduit pas alors à posséder/ne pas posséder ; il y a divers degrés de propriété en fonction des droits plus ou moins importants que l'on a sur la terre et les hommes qui y habitent et la cultivent (ANTOINE, 1999).

D'autre part, le contexte foncier est celui de paysans qui possèdent peu la terre (40 % en France, vraisemblablement moins en Angleterre avant même que ne commencent les enclosures) donc qui sont largement en faire-valoir indirect. À côté des exploitations qui sont gérées de manière individuelle, il existe des communaux et aussi des pratiques collectives. En France comme en Angleterre, seule une partie de la terre est appropriée individuellement (ce sont les exploitations agricoles en France, les *fields* en Angleterre) et une autre partie (10 % en France avec de fortes variations régionales, vraisemblablement plus encore en Angleterre) est d'appropriation collective ou seigneuriale. Ce sont les communaux et les *commons*.

Il existe donc deux types d'usage collectif de la terre :

- des usages collectifs des terres privées qui sont celles des exploitations agricoles (vaine pâture, glanage...). Ceci implique un calendrier agricole commun et une ouverture des terres au bétail après la récolte (troupeaux individuels ou organisés collectivement par un berger – ce qui ne signifie pas possession en commun du cheptel). Le système est relativement contraignant, organisé par la police seigneuriale ou la communauté rurale. Ceci n'existe pas partout : en France, dans les régions de bocage, et en Angleterre, dans les régions de *woodland pasture*, les parcelles qui constituent les exploitations sont encloses et il n'y a pas d'usages collectifs des exploitations ;

- des usages collectifs des communaux qui peuvent être des prairies, des pâtis, des marécages, des friches et landes (terres vaines et vagues), des taillis et forêts. Ces usages consistent dans le pâturage, la récolte de feuilles, de bois, de litière... Ce sont en général des terrains peu riches, les terres vaines et vagues situées à la périphérie du finage, mais le fait n'est pas systématique. À ce type d'espace se rattachent les pâturages de montagnes, les prairies de fonds de vallées, l'*outfield* de l'Écosse et des comtés du nord de l'Angleterre.

Tout le système repose donc à la fois sur une propriété partagée (dans le cadre de la seigneurie) et sur une jouissance partagée de certaines terres quels qu'en soient par ailleurs les propriétaires (seigneurs ou communautés rurales, ce qui est source de conflits).

b- Un système économique

Cette utilisation complexe du sol doit être mise en liaison avec un contexte à la fois économique et technique qui implique le repos du sol (avant les engrais chimiques le principal problème de l'agriculture est la nécessité de reconstituer les réserves du sol) : l'inculte résout à la fois le problème de la fumure et de l'espace de pâturage. En système d'openfield, la majorité de l'espace est consacré à la culture des céréales ; mais le bétail est cependant nécessaire, pour travailler et fumer le sol. Quand les grains sont en terre, il faut bien mettre le bétail quelque part, soit sur les communaux soit sur les terres privées. En pays de bocage, les terres privées sont moins massivement consacrées aux céréales, il y a des prairies individuelles et les landes forment de vastes communaux. Mais tant que le fourrage est largement naturel (herbe et ajoncs) le recours à des fourrages auxiliaires (feuilles des arbres, plantes de la lande ou de la forêt) est essentiel en période de difficultés. Dans les systèmes agraires anciens, toutes ces fonctions – stockage du bétail quand les champs sont cultivés, production de fourrage et de litière – qui caractérisent une agriculture encore largement extensive sont dévolues aux espaces utilisés collectivement.

c- Un système social

Les pauvres ont-ils accès aux terres communes ? Tirent-ils profit de l'usage collectif qui s'impose aux terres privées à certaines époques de l'année ? Si l'on évoque souvent le droit de glanage (ramasser les épis qui restent au sol après la moisson) ou l'accès aux forêts (y mettre du bétail, s'y fournir en bois et en litière), cette question ne peut souffrir une réponse catégorique et il faut bien admettre que cela dépend essentiellement des régions considérées.

Il existe cependant quelques poches de liberté... qui ne sont jamais des poches de prospérité, bien au contraire. L'exemple du Northamptonshire, étudié par Jeanette Neeson pour le XVIII^e siècle en témoignera (NEESON, 1993). Il s'agit d'une région d'agriculture mixte (2/3 du sol pour les céréales, le reste en pâtures), comportant une proportion non négligeable de forêts et de marécages. L'industrie rurale y est importante. La majeure partie de l'ouest et du sud-ouest de la région a été enclose aux XVI^e et XVII^e siècles, par agrément ou par unité de possession quand il y avait un seul propriétaire ; ces enclosures ont souvent entraîné la dépopulation et rencontré des résistances (1607). Vers 1720, le tiers du Northamptonshire était enclos et 10 % de la population y vivaient. Le reste vivait dans des villages et des villes destinés à être enclos par des actes du Parlement. Restaient ouverts au milieu du XVIII^e : les hautes terres, les zones de bruyères et de marécages. Dans cette région que l'on imagine aisément peu riche, l'accès aux zones d'utilisation collective est assez largement ouvert et les *commoners* (ceux qui ont accès aux communaux) sont finalement très nombreux.

Exploiter la terre des *common fields* (champs possédés et exploités individuellement mais sur lesquels s'exercent des pratiques collectives telles la contrainte des soles et la vaine pâture) donne le droit de mettre des bêtes à la pâture sur les terres collectives (*commons*). Au milieu du XVIII^e siècle, ces droits sont limités pour les vaches (une pour 6 à 10 acres de terre arable exploitée) ; les prairies donnent à leur propriétaires des droits plus importants à faire pâturer des animaux que la terre

arable. Même les occupants de très petites parcelles ont des droits au pâturage sur les communaux. Dans certains villages, les *commoners* qui n'ont que deux acres peuvent quand même avoir 5 moutons en payant un droit ; de cette manière, il ne leur est pas impossible de nourrir une vache. Une tenure plus grande de 6 à 10 acres leur donne le droit à une vache ou un cheval. En conclusion, les *commoners* peuvent avoir le droit de *grazing* (pâturage) pour une vache même s'ils ont très peu de terre. Combien de *commoners* pourvus de terre vivaient en Angleterre au XVIII^e siècle ? Dans 20 paroisses d'openfield du Northamptonshire les chiffres vont de 16 à 68 %, la moyenne s'établissant à 37 %. Il est probable que dans beaucoup de villages d'openfield, à la veille des enclosures, plus de la moitié des habitants aient eu droit au *grazing*.

Mais l'accès aux communaux ne se limite pas à ceux qui exploitent par ailleurs de la terre privée. Les habitants de quelques cottages, auberges, moulins ou autres avaient également des droits à la pâture. L'exemple du Northamptonshire suggère que les *cottagers* ayant des droits dans les *commons* constituaient de 20 à 50 % des habitants d'un village. Il existe également des droits dans les communaux pour des *commoners* sans terre (*landless commoners*) : agriculteurs et artisans, petits marchands et pour la partie « pauvre » de la population (vieux, veuves avec famille à entretenir). Enfin, dans certaines paroisses, les immigrants et les *squatters* avaient également des droits sur les *commons*. Il est difficile de les faire apparaître dans les documents (ceux qui sont rédigés au moment des enclosures) puisqu'ils ne possèdent rien ; ils échappent donc souvent aux historiens. Ceux-ci les rencontrent tout de même quand ils signent les pétitions contre les enclosures et quand ils ont été impliqués dans des attaques menées contre les haies et les clôtures.

L'exemple du Northamptonshire montre donc que quiconque cultivant un peu de terre dans les *common fields* d'une paroisse, et même parfois ne disposant d'aucune parcelle, a des droits sur les *commons*. Il est sûr que l'enclosure de ces espaces d'utilisation collective a constitué un profond bouleversement social dans cette région.

• **Le comportement par rapport aux terres collectives**

Il convient de dire deux mots enfin de la manière dont sont gérées et traitées les terres destinées à l'usage collectif. On observera d'emblée que l'on est très éloigné en cette affaire d'une gestion commune et harmonieuse d'un patrimoine commun pour la sauvegarde des intérêts de tous et de l'environnement naturel.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'aspect social du phénomène – et il est fondamental dans la comparaison entre l'enclosure des terres et l'appropriation des ressources génétiques – il est certain que le cas du Northamptonshire qui a été exposé précédemment ne doit pas être généralisé. À l'inverse, on pourrait développer l'exemple de nombreuses régions où les communaux sont certes importants (en France : l'Auvergne et plus particulièrement toutes les régions de montagne et de pâturage estival) mais où l'accès en est strictement réservé à la frange la plus aisée de la population rurale, à ceux qui disposent déjà d'une belle exploitation individuelle, qu'elle soit en faire-valoir direct ou indirect (VIVIER, 1998). L'existence de communaux est loin de constituer partout une soupape de sécurité pour les plus pauvres. En Lorraine, comme dans le Norfolk, les seigneurs ont des droits spécifiques sur les communaux qui

les autorisent à y mettre autant de bétail qu'ils le souhaitent (alors que les simples agriculteurs n'y ont que des droits limités à quelques bêtes). L'exploitation communautaire ne peut donc absolument pas être regardée partout comme un gage d'égalitarisme et comme une sécurité pour les plus pauvres.

L'exploitation collective ne doit pas non plus être regardée comme une garantie de respect du milieu « naturel ». Les espaces collectifs sont le plus souvent destinés à produire ce que l'exploitation individuelle ne fournit pas en quantité suffisante du fait de sa superficie trop faible : de l'engrais (végétaux divers que l'on met à pourrir, voire que l'on brûle, avant de les incorporer à la terre des champs), des fourrages d'appoint, du bois de chauffage ou de construction. Et l'on observe que, sur ces communaux, à la différence de ce qu'ils font sur leur exploitation, les habitants se comportent en véritables prédateurs. La lande est incendiée pour fournir des cendres, le principe de l'agriculture ancienne, alors que l'on ne dispose pas d'engrais en grandes quantités, étant de concentrer la fertilité du sol sur quelques zones choisies ; la forêt est pillée : coupe sauvage des bois utiles, surpâturage par les bestiaux, ramassage des feuilles, des glands, des faines et autres graines, ce qui compromet à la fois la formation de l'humus et la reproduction des arbres. Les exemples pourraient être multipliés (ANTOINE, 2001). En effet, l'existence de communaux correspond à des usages extensifs du sol qui sont rendus nécessaires par le faible niveau technique de cette agriculture et qui sont rendus possibles par une charge démographique relativement réduite.

Conclusion

Cet exposé qui, rappelons-le, correspondait à une commende – tester la pertinence de la comparaison entre l'enclosure de la terre et la privatisation des ressources génétiques – suggère finalement deux remarques et une interrogation.

Première remarque : avant les enclosures, ce n'est pas « le bon vieux temps », ni pour les paysans, ni pour le milieu naturel. Il est nécessaire de se garder de porter un regard angélique sur les sociétés anciennes et de ne pas les parer de toutes les qualités que l'on estime manquer à la nôtre.

Seconde remarque : l'enclosure est effectivement une appropriation et, de ce fait, la comparaison avec le commerce des gènes semble tout à fait pertinente (on pourrait mener la même analyse à partir de l'exemple de la France où il y a également, au XIX^e siècle, partage des communaux et abandon des contraintes agricoles collectives). Mais la différence entre cette appropriation du sol qui s'effectue au cours de l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècle) et appropriation génétique à l'époque contemporaine me semble résider dans le décalage technologique qui existe entre ces deux types de société : l'homme d'Ancien Régime ne dispose que d'une technique légère qui limite ses moyens de créer mais aussi de nuire...

Ceci suscite une interrogation sur le rôle de l'historien dans cette affaire. À quoi sert finalement son « expérience », entendons par là sa connaissance des situations anciennes ? Cette question n'est pas simple manifestation de pessimisme (la connaissance de l'historien ne serait d'aucune utilité pour la compréhension du présent) mais une autre formulation de la question qui consiste à se demander si l'on peut considérer qu'il y a continuité entre appropriation des terres et appropriation de la

biodiversité, si ces deux phénomènes sont de même nature et si la connaissance de l'un peut éclairer la compréhension de l'autre, voire suggérer une conduite à tenir, des erreurs à éviter.

Ouvrages cités dans le texte de l'article

ANTOINE, Annie, « La fabrication de l'inculte. Landes et friches en Bretagne avant la modernisation agricole du XIX^e siècle », à paraître, *Mémoires de la Société Historique et Archéologique de Bretagne*, automne 2001.

ANTOINE, Annie, « Seigneurie, terre et paysans sous l'Ancien Régime », *Bulletin de la Société d'histoire moderne et contemporaine*, 1999, 1-2, p. 15-33.

ARIÈS, Philippe, *Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie depuis le XVIII^e siècle*, Paris, éd. du Seuil, 1990, 412 p.

BECKETT, John V., *The Agricultural Revolution*, Oxford, Basil Blackwell, 1990, 79 p.

CHAPMAN, John, « The Extent and Nature of Parliamentary Enclosure », *Agr. Hist. Rev.*, XXXV, 1, 1^{er} semestre 1987, p. 25-35.

HABAKKUK, Sir H. John, « La Disparition du paysan anglais », *Annales ESC*, XX, 4, juillet-août 1965, p. 649-663.

HAMMOND, John L., et Barbara, *The Village Labourer (1760-1832)*, Oxford, 1911 ; 5^e éd., 1978.

MINGAY, Gordon E., *Parliamentary Enclosure in England. An Introduction to its Causes, Incidence and Impact (1750-1850)*, Londres-New York, Longman, 1997, VIII-168 p.

NEESON, Jeanette M., *Commoners : Common Right, Enclosure and Social change in England (1700-1820)*, Cambridge, CUP, 1993, XIV-384 p.

POUSSOU, Jean-Pierre, *La Terre et les Paysans en France et en Grande-Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, CNED-SEDES, 1999, 607 p.

RIFKIN, Jeremy, *Le siècle biotech. Le commerce des gènes dans le meilleur des mondes*, traduit de l'américain, Paris, La Découverte, 1998.

ROSTOW, W., *Les étapes de la croissance économique*, Paris, 1963.

TURNER, Michael Edward, *English Parliamentary Enclosure : Its Historical Geography and Economic History*, Folkestone, Dawson, 1980.

VIVIER, Nadine, *Propriété collective et identité communale. Les biens communaux en France (1750-1914)*, préface d'Alain Corbin, Paris, Publications de la Sorbonne, « Histoire de la France aux XIX^e et XX^e siècles, 46 », 1998, 352 p.

WORDIE, J. Ross, « The Chronology of English Enclosure : A Reply », *Economic History Review*, XXXVII, 1984, p. 560-562.

WORDIE, J. Ross, « The Chronology of English Enclosure, 1500-1914 », *Economic History Review*, XXXVI, 1983, p. 483-505.